

Du 5 au 16 mai 2025, votez pour choisir vos délégués MSA



Les prochaines élections des délégués de la MSA se dérouleront en mai prochain. Les délégués de la MSA sont là pour vous ! Alors, du 5 au 16 mai, soyez là pour voter, en ligne ou par courrier.

Un modèle démocratique unique

En tant que salarié du secteur agricole, la MSA est votre organisme de Sécurité sociale. Le fonctionnement de la MSA est unique. Il repose sur un système démocratique : en tant qu'adhérent, vous êtes invité à voter tous les 5 ans pour choisir vos délégués.

Ces derniers vous représentent et défendent vos intérêts aux niveaux local et national. Ils désignent également les administrateurs de la MSA d'Armorique.

Les délégués MSA, là pour vous !

Les 13 700 délégués de la MSA (460 dans les Côtes d'Armor et le Finistère) sont des bénévoles issus de l'agriculture, proches de vos préoccupations. Parmi eux, de nombreux délégués sont avant tout des salariés du monde agricole, comme vous.

Salariés d'entreprise, d'exploitation, de coopératives, d'organismes professionnels agricoles, ils partagent vos réalités et s'engagent chaque jour pour améliorer votre quotidien, défendre vos droits et mener des actions utiles sur votre territoire.

Les délégués de la MSA sont à votre écoute, vous accompagnent et portent votre voix !

- Ils font remonter vos besoins et attentes auprès des services de la MSA. Comment rectifier une erreur dans votre dossier ? Connaître vos droits ? Les délégués vous informent et vous orientent.
- Ils défendent vos intérêts auprès des institutions publiques, pour obtenir, par exemple, de nouveaux droits sociaux.
- Ils organisent des événements qui profitent à tous : conférences autour de la prévention santé, journées de sensibilisation aux risques professionnels, stands d'information lors de fêtes agricoles... Chaque année, ce sont ainsi 2 000 actions qui voient le jour partout en France.
- Ils participent à la création de projets qui améliorent la vie des habitants en milieu rural : ouverture d'une résidence pour les personnes âgées (Marpa), construction d'une micro-crèche, appels à projets jeunes, ...

Votez entre le 5 au 16 mai

Entre le 5 et le 16 mai 2025, vous serez invité à voter :

- en ligne, en vous rendant sur la plateforme de vote dédiée, avec l'identifiant de vote que vous recevrez par courrier.
- ou par courrier en retournant, sans l'affranchir, un bulletin de vote parmi ceux que vous recevrez quelques jours avant le 5 mai 2025.

Pour voter, vous devez avoir au moins 16 ans, relever du régime agricole, habiter en France métropolitaine, être à jour du paiement de vos cotisations sociales et jouir de vos droits civiques.

Alors, prêt à voter ?

Rendez-vous du 5 au 16 mai pour désigner vos prochains délégués MSA. Pour plus d'informations sur les élections de la MSA, rendez-vous sur armorique.msa.fr.

Portrait de Julie : salariée agricole et déléguée MSA engagée

Inséminatrice, Julie est aussi déléguée et administratrice de la MSA. Son engagement ? Défendre la place des femmes dans le monde agricole.

« En presque cinq ans, j'ai découvert le régime agricole, mis en œuvre pas mal d'actions, je suis montée sur scène lors de l'assemblée générale de la MSA Loire-Atlantique-Vendée et j'ai aussi discuté avec Aurore Bergé, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, au Salon de l'agriculture. »

Infatigable, Julie consacre du temps et de l'énergie à soutenir les femmes actives du secteur. Elle milite pour un meilleur accès au congé maternité et au congé menstruel, lutte contre le harcèlement en entreprise et fait un travail de pédagogie sur les prestations et cotisations de la MSA...des actions cruciales dans ces métiers qui se féminisent.

